

## DON – COTISATION à l'ASPATRIV

Association de Sauvegarde du Patrimoine de Volgre  
4 rue du Clos Bouvot  
VOLGRE  
89710 Montholon

\*L'ASPATRIV est reconnue « **Association d'intérêt général** » par décret du 25 février 2011. **Votre cotisation et vos dons vous permettent de bénéficier d'une déduction fiscale.** Un reçu vous sera donné par nos soins. Il sera à joindre à votre déclaration de revenus.

\***Un reçu fiscal** permet aux particuliers de déduire 66 % du montant du don, dans la limite annuelle de 20 %, du revenu imposable. Un don de 100 € ne vous coûte réellement que 34 €, un don de 30 € ne vous coûte que 10.20€ etc.... Pour les entreprises assujetties à l'impôt sur le revenu ou sur les sociétés, la déduction fiscale est égale à 60 % du montant du don, dans la limite de cinq pour mille du chiffre d'affaires annuel.

Madame  Monsieur et Madame  Monsieur  Mademoiselle

Nom et Prénom : \_\_\_\_\_

Adresse : \_\_\_\_\_

Code Postal et Commune : \_\_\_\_\_

Tél. : \_\_\_\_\_ portable : \_\_\_\_\_

Adresse électronique : \_\_\_\_\_

adhère/nt à l'ASPATRIV comme

membre adhérent : 10 €

et verse/nt la somme de \_\_\_\_\_ Euros

Mode de versement :  numéraire  chèque postal  chèque bancaire

**SANS reçu fiscal** (si vous n'êtes pas imposable)  **AVEC reçu fiscal\***

Fait à Volgré, le / / 20 Signature :